



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **25 octobre 2010**

Délibération n° 2010-1772

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Didier au Mont d'Or

objet : Chemin des Gorges - Aménagement d'assainissement pluvial, bassin et voirie - Individualisation d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Imbert

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 154

Date de convocation du Conseil : 15 octobre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 27 octobre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havar, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Darne JC.), Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Bernard R. (pouvoir à M. Corazzol), Blein (pouvoir à M. Ferraro), Vesco (pouvoir à M. Desbos), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Flaconnèche), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. David G.), MM. Barthélémy, Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Forissier (pouvoir à M. Meunier), Galliano (pouvoir à M. Suchet), Huguet (pouvoir à M. Quiniou), Justet (pouvoir à M. Longueval), Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Pillon), Mmes Palleja, Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), M. Pili (pouvoir à M. Sturla), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Desseigne), MM. Rousseau (pouvoir à M. Guimet), Sangalli (pouvoir à M. Vergiat), Touraine (pouvoir à Mme Tifra), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vial (pouvoir à M. Gléréan), Mme Yérémián.

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Giordano, Louis, Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

Séance publique du 25 octobre 2010**Délibération n° 2010-1772**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Chemin des Gorges - Aménagement d'assainissement pluvial, bassin et voirie - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 octobre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté a approuvé, par délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008, l'inscription de l'opération Chemin des Gorges à Saint Didier au Mont d'Or - Aménagement de bassin, assainissement pluvial et voirie, à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014.

Le chemin des Gorges est régulièrement inondé lors d'orages, entraînant une forte dégradation des fossés sur environ 1,5 kilomètre, compromettant ainsi la sécurité des usagers. L'accès au cimetière est, dans ce cas, particulièrement délicat.

Le chemin, en forte pente, se situe dans un talweg récupérant de grandes quantités d'eaux de ruissellement agricole et de voirie. Les fossés actuels sont profonds et entaillés à chaque pluie avec des effondrements en haut de fossés.

Ces fossés présentent un danger pour les véhicules mais aussi pour les piétons qui ne peuvent emprunter aucun bas côté en cas de passage d'un véhicule. Leur aménagement est hétérogène : gabarit non régulier, comblés par endroits et busages aménagés sans cohérence pour l'accès aux exploitations agricoles et aux propriétés privées formant des obstacles aux écoulements.

Les problèmes rencontrés chemin des Gorges à Saint Didier au Mont d'Or sont de deux ordres :

- l'affouillement des fonds et des bords de fossés déstabilisant l'assise de la route,
- l'inondation des terrains autour du carrefour Rocade des Monts d'Or/Chemin des Gorges, par temps de pluie.

Afin de régler ces dysfonctionnements, les directions de l'eau et de la voirie envisagent :

- de créer un petit bassin de rétention dont la fonction est aussi la décantation des boues, en amont du cimetière,
- de canaliser les eaux pluviales dans des caniveaux préfabriqués en béton avec système de retenue afin d'offrir une capacité de stockage suffisante lors des pluies normales avec rejet à débit limité dans le réseau d'eaux pluviales existant sur la rocade des Monts d'Or,
- de réaliser l'aménagement paysager de la parcelle aval du chemin des Gorges sur 1 000 mètres carrés, soit l'équivalent de 400 mètres cubes de rétention,
- d'aménager des chicanes de sécurité sur la voie afin de réguler la vitesse à 30 kilomètres/heure pour permettre une circulation sécurisée des piétons et des cyclistes.

Le projet participe à l'amélioration de l'accessibilité du domaine public communautaire à hauteur de 300 000 € environ, notamment par la mise en zone 30 de 1,5 kilomètre de voie avec la création de 11 chicanes.

Le conseil de Communauté est sollicité pour l'individualisation de l'autorisation de programme dans le cadre de la réalisation des travaux pour un montant de 1 600 000 € TTC qui se décomposent selon les postes suivants :

- travaux de voirie,
- coordination sécurité,
- travaux de marquage,
- travaux de plantations,
- maçonnerie,
- assainissement pluvial.

L'étude d'aménagement a été réalisée en interne par les directions de l'eau et de la voirie au cours du premier semestre 2010. Les travaux d'aménagement seront financés sur 2010, 2011 et 2012 et sont estimés à 1 600 000 € TTC, soit un ratio d'aménagement de 119,40 € par mètre carré (13 400 mètres carrés).

Les travaux de voirie seront traités par voie d'appel d'offres et les autres lots sur des marchés à bons de commande gérés par les directions de l'eau (assainissement pluvial) et de la voirie (coordination sécurité, marquage, plantations et maçonnerie) ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'aménagement d'assainissement pluvial, bassin et voirie chemin des Gorges à Saint Didier au Mont d'Or.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale C 4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme, sur l'opération n° 2264, pour un montant total de 1 600 000 € TTC en dépenses, réparti selon l'échéancier suivant :

- 20 000 € en 2010,
- 1 280 000 € en 2011,
- 300 000 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 octobre 2010.